



Service Urbanisme

ARR20230523\_7

Envoyé en préfecture le 26/05/2023  
Reçu en préfecture le 26/05/2023  
Publié le 26/05/2023  
ID : 038-213801582-20230523-ARR20230523\_7-AR

## ARRÊT PORTANT SUR LE NUMEROTAGE DE VOIRIE

LE MAIRE D'EYBENS,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2213-28 ;

**Vu** l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe.

**Considérant** que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police que seul le maire peut prescrire ;

**Considérant** le permis de construire PC 038 158 22 00008 délivré le 13 avril 2023

**Considérant** la demande de la SCCV GARDEN PARK, représentée par Monsieur JOUGLARD, de numérotation de la parcelle cadastrée AA1 située avenue Jean Jaurès ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Il est prescrit le numérotage suivant de la parcelle cadastrée AA1 :

- **Les bâtiments A et B** du permis de construire visé ci-dessus sont adressés au **1 avenue Jean Jaurès**
- **Le bâtiment C** du permis de construire visé ci-dessus est adressé au **3 avenue Jean Jaurès**

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Transmis en préfecture le : 26/05/2023

- Affiché le : 26/05/2023

- Retiré le :

- Notification faite le :

Signature de l'intéressé

Fait à Eybens, le 23 mai 2023

Le Maire,

Nicolas RICHARD

